



Diffusion de l'information sur l'Amérique latine

DIAL • 38, rue du Doyenné - 69005 Lyon - France - Tél. 04 72 77 00 26 - Fax 04 72 40 96 70

MOTS-CLEFS
Migration
Racisme
Nationalisme
Refugiés

PROBLÈMES D'IMMIGRATION

Le Costa Rica connaît une importante immigration en provenance des autres pays d'Amérique centrale et tout particulièrement du Nicaragua. Les sans-papiers y sont estimés à quelques 15 % de la population. On y retrouve les mêmes problèmes que dans de nombreux pays d'immigration. Main-d'oeuvre à bon marché, mauvaises conditions de travail, couverture sociale déficiente ou inexistante, accès insuffisant aux services de santé et aux établissements scolaires, manifestations xénophobiques, tout cela fait

partie du lot quotidien des migrants. Il n'est pas étonnant que, dans ces conditions, le "défenseur des habitants de la République" soit saisi de nombreuses plaintes en provenance de la population immigrée. Comme c'est aussi le cas dans d'autres pays, cette population étrangère apporte une contribution importante au développement. Les deux articles ci-dessous, dont le premier est signé par William Vargas, sont parus dans Semanario Universidad San José en date du 8 novembre 1996 (Costa Rica).

Rejetés en terre étrangère

Les sans-papiers représentent 15% de la population. La plupart d'entre eux sont des Nicaraguayens qui font des travaux que les Costaricains ne veulent pas faire et, malgré ce qu'ils rapportent à l'économie du pays, ils subissent un rejet de la société et vivent en marge. Bien qu'officiellement on ignore le nombre de sans-papiers dans le pays, on estime que de 300 000 à 400 000 émigrés de toutes les nations centraméricaines résident illégalement sur notre sol.

La plupart d'entre eux sont des Nicaraguayens qui ont fui leur pays à cause des conflits armés à la fin des années 70, ou des graves problèmes économiques auxquels le Nicaragua est confronté depuis le milieu de la décennie précédente.

Des milliers de femmes, d'enfants et d'hommes ont quitté leur pays natal en quête d'une vie meilleure ; ils ont

passé des frontières au travers des contrôles ou en subornant des autorités. Et pourtant, très souvent, ils se sont retrouvés dans la même pauvreté que celle qu'ils fuyaient.

Ici, déracinés, ils se heurtent à l'exploitation dans le travail, à des difficultés pour accéder aux services de l'éducation, de la santé et du logement, et ils sont rejetés par la société. Philippe Garnier, spécialiste de l'Organisation internationale du travail (OIT) considère que les flux migratoires se produisent pour cinq raisons. Parmi elles, la pauvreté massive, qui a augmenté du fait de la baisse du prix des produits de l'agriculture et de l'élevage, la migration traditionnelle lorsqu'empirent les conditions générales d'un pays et le passage des frontières comme conséquence des politiques de libre échange.

De plus, joue l'insuffisance du marché

du travail qui génère un accroissement du secteur informel et favorise une économie de subsistance et la baisse du prix des produits de l'agriculture et de l'élevage.

D'après l'étude réalisée par le Conseil aux projets pour les réfugiés latino-américains, avant de quitter le Nicaragua, beaucoup d'entre eux ont vendu leurs maigres affaires pour payer un guide ou "coyotte" qui les introduirait illégalement sur le sol costaricain. Ce guide, en général, exige "davantage d'argent, des vêtements et des services sexuels de la part des femmes, comme condition pour ne pas les abandonner en pleine montagne ou aux mains des autorités costaricaines. Une deuxième spoliation est le fait des policiers qui exigent eux aussi de l'argent ou des services sexuels", indique le rapport intitulé *Les Nicaraguayens au Costa Rica*.

Actuellement, les sans-papiers sont une source de richesse pour les entreprises et les commerçants locaux qui les embauchent comme main-d'oeuvre à bon marché - ce qui donne à leur entreprise une meilleure compétitivité - d'après Rodrigo Carazo, défenseur des habitants de la République.

Et le défenseur ajoute que c'est peut-être pour cela qu'on les trouve fréquemment employés aux travaux des champs et dans la construction, ou comme employées de maison, ou vigiles dans des magasins et des villas, ou encore vendeurs de rue. Ils ont des conditions de travail injustes et contraires à leurs droits en tant que personnes, mais il est rare qu'ils protestent par crainte d'être renvoyés ou à cause de la crainte que représente le retour au pays natal où ils ont tout perdu.

Néanmoins, il y a de plus en plus de plaintes déposées auprès du bureau du défenseur des habitants de la République. Reviennent fréquemment les plaintes pour abus d'autorité, détentions illégales qui vont jusqu'à trois jours, agressions physiques, privation de nourriture, entassement dans des centres de détention ou camps de personnes déplacées, et même refus, de la part des autorités, de vérifier leur statut de résidents en règle, que certains mettent en avant au moment de leur arrestation.

Dans le domaine du travail, les plaintes portent sur le refus des patrons de les assurer, de leur garantir les soins médicaux, de leur fournir des médicaments et d'autoriser la surveillance prénatale dans les cliniques ou les hôpitaux de la Caisse costaricaine de sécurité sociale.

Bien que le temps de travail dépasse souvent les 48 heures hebdomadaires, beaucoup d'entre eux reçoivent des salaires inférieurs au salaire minimum ; ils ont des difficultés à payer la scolarité de leurs enfants, et ont peu accès aux organismes d'aide au logement ; ils rencontrent aussi des difficultés lors de la déclaration d'enfants nés en dehors des hôpitaux.

D'après la Coordination des syndicats des travailleurs du secteur bananier, rien que dans les plantations de

bananes, on emploie dans tout le pays près de 52 000 Nicaraguayens : ils sont embauchés par des chefs de chantier qui offrent leurs services aux entreprises et qui gardent pour eux-mêmes la moitié ou les trois-quarts du salaire des travailleurs.

Des enquêtes faites auprès des employées de maison ont permis de savoir que certains patrons donnent aux Nicaraguayennes le choix entre une augmentation de salaire ou l'inscription à la sécurité sociale.

La contribution de ces personnes à l'économie nationale est très élevée et, d'après les études de la Coordination des syndicats du secteur bananier, l'entrée des sans-papiers dans les plantations pour y travailler correspond au bond en avant qui a été enregistré dans la production de bananes.

Par ailleurs, l'étude réalisée par le Conseil aux projets pour les réfugiés latino-américains montre que "l'immigration illégale de Nicaraguayens remplit une fonction stratégique pour le développement de certains secteurs productifs". Elle crée une compétitivité qui "intéresse les chefs d'entreprise et l'État, pour qui il n'y a pas d'offre intérieure de main-d'oeuvre suffisamment bon marché et nombreuse", d'après le document intitulé *Les Nicaraguayens au Costa Rica*.

Xénophobie costaricaine

Néanmoins, selon le défenseur des habitants de la République, et bien que la question du rejet des Nicaraguayens ne soit pas ouvertement évoquée, ou qu'elle soit déguisée sous des plaisanteries ou des comparaisons, ce qui est sûr, c'est que "le Costa Rica est un pays xénophobe où sont constamment violés les droits fondamentaux de centaines de milliers de personnes originaires d'Amérique centrale qui vivent chez nous".

Pour ce qui est des différentes expressions xénophobiques, Lelio Marmora, de l'Organisation internationale des migrations (OIM), considère que le rejet des étrangers s'exprime sous diverses formes et se base sur des préjugés biologiques, culturels, religieux, nationalistes ou sociaux.

Les préjugés d'ordre biologique favorisent le racisme et apparaissent

lorsque nous rejetons des personnes de race différente de la nôtre ; les préjugés culturels, en revanche, engendrent la non-acceptation de sociétés multiculturelles, tandis que les préjugés religieux sont à l'origine du fondamentalisme pour lequel il n'y a qu'une seule façon d'interpréter les choses. Le chauvinisme surgit lorsque l'on considère que seul ce qui est de la région ou du pays a de la valeur au détriment d'autres expressions, et les préjugés sociaux débouchent sur le racisme de classe, qui différencie les personnes en fonction de leur catégorie sociale ou économique.

Le préjugé anti-immigré des Costaricains se manifeste par le biais des "on-dit", de clichés et même de slogans où l'étranger est accusé de provoquer des effets négatifs, ou d'être porteur de maux, en particulier dans des temps de crise économique ou sociale : "C'est forcément un *Nica* qui a fait ce coup-là", "ils sont porteurs du choléra", "ils nous prennent notre travail", "ils ne sont bons qu'à se battre entre eux", "ils sont violents et criminels" : voilà quelques clichés qui quotidiennement font apparaître les différents préjugés xénophobes des Costaricains à l'égard des Nicaraguayens.

Pourtant, d'après le Conseil aux projets pour les réfugiés latino-américains, ces clichés s'appuient sur des préjugés et non sur des réalités.

Les secteurs où travaillent les Nicaraguayens sont "justement les secteurs de la production qui ont cessé d'être attractifs pour les travailleurs costaricains. D'ailleurs, le taux de chômage peu élevé ne semble pas un argument de poids sur le marché du travail".

Le gouvernement lui-même reconnaît que l'immigration nicaraguayenne produit d'importantes richesses dans ce pays.

Le Conseil aux projets pour les réfugiés latino-américains considère d'ailleurs que "les actes délictueux provenant des Nicaraguayens ne sont pas, par rapport au groupe de population qu'ils représentent, plus nombreux que ceux dus à la population costaricaine.

En quête d'un refuge

L'aggravation des conflits armés au Guatemala, en El Salvador et au Nicaragua a favorisé, à la fin des années 70, la fuite de milliers de personnes originaires d'Amérique centrale hors de leur pays d'origine. Ils ont fui par crainte de la guerre ou des persécutions politiques ou sont partis à la recherche de stabilité pour eux et leur famille.

Le Costa Rica a été l'une de leurs destinations. Rien que pour 1979, le chiffre officiel des réfugiés s'est élevé à 50 000, et il a atteint 70 000 en quelques années.

Le nombre croissant de réfugiés a obligé le gouvernement costaricain à créer en 1980 la Commission nationale pour les réfugiés (CONAPARE) et l'Office des réfugiés et migrants. Trois ans plus tard, on a créé la Direction générale pour la protection et l'aide aux réfugiés (DIGEPARE) directement rattachée au ministère de la présidence.

Ces instances, avec la collaboration du Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) du Programme mondial d'assistance alimentaire (POMA) et d'organisations non gouvernementales, ont mis en place des programmes d'aide aux milliers de réfugiés qui sont entrés au Costa Rica.

Les chiffres montrent que, rien qu'entre 1970 et 1980, 74 000 personnes originaires d'Amérique centrale sont entrées au Costa Rica, et plus de 15 000 autres en provenance d'autres pays d'Amérique latine.

Ceci a entraîné en 1983 la création de centres de transit à Tilarán et Limón, et, un an plus tard, l'ouverture de camps à El Achiote (à Buenos Aires de Puntarenas), Alvaperal et Boca Arenal.

Plus tard, on a mis en oeuvre des projets de production et des solutions alternatives pour le rapatriement

volontaire et la réinstallation des réfugiés dans des pays tiers.

D'après les chiffres officiels de DIGEPARE, entre 1980 et 1990, 47 000 personnes ont demandé asile sur le sol costaricain, et 150 000 autres sont entrés comme "déplacés hors frontières".

En 1991, sur 38 213 réfugiés, 31 071 étaient Nicaraguayens. Cependant, avec la mise en place des accords de paix dans la région, des milliers de réfugiés sont retournés dans leur pays d'origine.

En 1992, le gouvernement costaricain a fixé une période d'un an pour régulariser la situation migratoire de milliers de sans-papiers originaires d'Amérique centrale. On estime qu'alors environ 100 000 Nicaraguayens ont profité de cette régularisation.

En 1995, 21 978 Nicaraguayens et 1 474 Salvadoriens ont quitté le Costa Rica pour retourner dans leur patrie.

À la date de ce jour, le nombre de réfugiés qui demeurent dans notre pays s'élève à 4 750 familles soit environ 22 660 personnes, réparties sur tout le territoire.

Toutefois, si le nombre de réfugiés politiques a diminué, les effets de la crise économique, l'augmentation de la pauvreté, le chômage et la recherche de meilleures conditions de vie sont à l'origine de nouvelles vagues d'immigration, pour la plupart illégales.

Dans le cas du Costa Rica, les Nicaraguayens qui sont entrés de cette façon "sont employés dans la zone atlantique, à la cueillette des bananes dans les plantations, ou dans la région nord comme ouvriers agricoles, ou à la cueillette du café, dans la Vallée centrale, ou encore à San José comme employées de maison et ouvriers du bâtiment". C'est ce que révèle l'étude *Les Nicaraguayens au Costa Rica* réalisée par le Conseil aux projets pour

les réfugiés latino-américains.

Des sources syndicales indiquent que rien que dans les plantations de bananes, on emploie 52 000 Nicaraguayens sans papiers.

Conjuguer les efforts

La grave situation dans laquelle se trouvent les migrants d'Amérique centrale a été analysée les 28 et 29 octobre 1996 dans le cadre du forum régional sur les droits de l'homme intitulé "Réfugiés et migration en Amérique centrale".

Ces journées, qui ont rassemblé des autorités locales et internationales, ont donné lieu à un document qui recommande aux autorités costaricaines de donner leur appui technique et financier aux initiatives de promotion en faveur des migrants. (...)

Les participants au forum ont recommandé aux gouvernements d'approuver les outils que sont les lois, en particulier la Convention internationale des droits humains de tous les travailleurs immigrés et de leur famille, rédigée en 1990.

Ils ont jugé nécessaire que dans chaque pays on fasse preuve d'un plus grand respect de la Convention des droits de l'enfant, afin d'éviter les discriminations à l'égard des mineurs du fait de leur nationalité. (...)

Le document final reconnaît la contribution des immigrés au développement des nations et des peuples ; il dénonce les violations des droits dont les immigrés sont victimes à cause de la xénophobie, et il réclame l'ouverture d'une enquête complète sur ce problème, en particulier sur les conditions dans lesquelles se font les migrations dans la région.

Traduction DIAL.

En cas de reproduction, mentionner la source DIAL.



Directeur de la publication : Alain Durand

Imprimerie des Monts du Lyonnais - Commission paritaire de presse : 56249

DIAL • 38 rue du Doyenné - 69005 LYON • Tél. 04 72 77 00 26 • Fax 04 72 40 96 70 • E-mail : dial@globenet.org

Abonnement annuel : France 410 F • Europe 455 F • Avion Amérique latine - Afrique 515 F • USA-Canada 505 F

Points rencontre à Paris : CEDAL (Centre d'Etude du Développement en Amérique latine) - 43 ter, rue de la Glacière - 75013 Paris
Tél. 01 43 37 87 14 - Fax 01 43 37 87 18 et Service Droits de l'Homme - Cimade - 176 rue de Grenelle - 75007 Paris - Tél. 01 44 18 60 50
Fax 01 45 55 28 13.